

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1137

présenté par  
M. Orphelin et Mme Bagarry

-----

**ARTICLE 43**

I. – À l’alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« soins »

le mot :

« santé ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« aux soins »

les mots :

« à la santé et aux droits ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 5, substituer au mot :

« soins »

le mot :

« santé ».

IV. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« 3° À la fin du premier alinéa du II, les mots : « , également chargée de faciliter leur accès aux soins » sont remplacés par les mots : « ainsi que des acteurs de la promotion de la santé, également chargée de faciliter leur accès à la santé et aux droits » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de renforcer et de consacrer l'approche en parcours en santé globale de ce dispositif qui prolonge l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque sous le format de halte « soins addictions ».

Ainsi cet amendement propose une modification lexicale visant à parler de santé plutôt que de soins, et à intégrer les acteurs de promotion de la santé et l'accès aux droits dans le dispositif.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'association Aides.